
Adresse de la société populaire de Seurre (Côte-d'Or) qui s'indigne de l'attentat contre les deux représentants, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Seurre (Côte-d'Or) qui s'indigne de l'attentat contre les deux représentants, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 102;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25048_t1_0102_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ou mieux dire vos enfants veulent comme vous l'établissement des vertus, et vos genereuses operations seront couronnées des plus grands succes.

Vous avés senti que le gouvernement revolutionnaire etoit necessaire pour assurer l'exécution des loix, et dejouer Les complots des conspirateurs. graces immortelles vous en soient rendues. frappés donc legislateurs, les corrupteurs de la morale publique La vertu est inseparable du patriotisme, guere aux crimes honneur à la vertu. Vous avés exclu de votre Sein, les oppresseurs du peuple, ceux qui vouloient l'asservir, graces encore une fois vous soient rendues.

hôte respectables legislateurs

hôte puissante, et juste Convention puisse tu exister a jamais pour nous maintenir a jamais dans le bonheur que tu nous a procuré, et nous procure journellement.

Tel est le vœu de Ce comité et de toute la Commune, que nous perirons tous, plutôt que de souffrir qu'il soit porté La moindre atteinte a nos peres, a nos representans, a nos augustes legislateurs. nous avons tous fait ce serment, et nous le tiendrons tous tout comme celui de surveiller les ennemis de la revolution, tout autant qu'il Sera en nous.»

MOLINIÉ (présid.), REPPAS (secrét.).

d

[La Sté popul. de Seurre (1) à la Conv.; 21 prair. II] (2).

« Representans

Vous avez reconnu l'être supreme, vous avez reconnu l'immortalité de l'ame, vous avez détruit la faction hebertiste qui voulait faire de l'homme une bête brute, vous avez fait connaitre au français republicain la dignité de son être et mis la liberté sous la sauvegarde des mœurs et de la probité. En fallait il davantage pour les faire aiguïser les poignards et preparer les poisons contre la représentation nationale ? non, et ils l'ont fait les monstres; Robespierre Collot d'Herbois, etaient les premieres victimes qu'ils avaient choisis; nous en fremissons d'indignation et nous rendons graces a nos braves freres les parisiens, et en particulier au courageux geoffroy de nous avoir conservé cet inébranlable appui de notre liberté: nous n'attendions pas moins d'eux, depuis le commencement de notre révolution leur courage et leur énergie nous est connue, nous nous reposons sur eux, qu'ils comptent sur nous; si quelques scélérats vous menacent encore, nouveaux geoffroy, nous nous reunirons en cette commune ou les traitres et les tyrans trouveront toujours leurs tombeaux, nos corps vous serviront de remparts; trop heureux en mourant si nous emportons la consolation d'avoir défendu et conservé la représentation nationale en son entier, c'est le serment que nous avons renouvelé sur la montagne sacrée, en adressant nos vœux à l'Etre Suprême. »

VAUTHEY (secret.), CHOBÉ (présid.) [et 1 signature illisible (celle du trésorier)].

e

[La Sté popul. de Laigle à la Conv.; 1^{re} mess. II] (1).

« Citoyens representants

La société des sans culottes de L'aigle a frémi d'horreur en apprenant l'assassinat de Collot d'Herbois, et le projet formé par un même monstre d'assassiner aussi Robespierre: mais son indignation n'a pu se contenir a la lecture d'un journal qui rend compte de l'arrestation de plusieurs scélérats qui voulaient consommer le crime affreux de l'horrible admiral et arracher la vie [à] deux des plus ardents défenseurs du peuple. L'être suprême dont vous avés consacré l'existence dans votre decret du 18 floréal, veille sans doute sur les destinées de la République française. Il veut qu'elle s'affermisse, qu'elle soit indestructible, que tous les conspirateurs, les traitres et les assassins soient découverts et qu'aucun d'eux n'échappe a la juste peine qui ne manque jamais d'atteindre les coupables.

Genereux montagnards, restés, a votre poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la patrie soient aneantis. Les sans culottes de L'aigle vous seconderons de toutes leurs forces, et ils s'ecrieront toujours Vivent nos dignes representants! Vivent à jamais notre republique et les vertus sur lesquelles elle est fondée! ».

[3 signatures illisibles].

f

[La Sté popul. de Flange-Bouche à la Conv.; 10 prair. II] (2).

« Montagne Sublime

Tu as abolit la royauté, renversé le trone, brisé le sceptre et le tyran; et sur leur ruines tu as fondé la République et le regne de la liberté... Tu as détruit le fanatisme en foudroyant les autels des druides; et sur leurs débris tu as élevé un trône à l'éternelle justice, a la divine raison, que tu à fixés invariablement sur la terre... Tu as fait retomber sur la tête criminelle des prêtres seditieux et sanguinaires les foudres qu'ils lançoient sur un peuple éclairé et courageux qui a bravé leur imposture et voulut la vérité... Tu a anéanti l'esclavage en brisant les fers des malheureux négres dont le commerce honteux degradoit l'espece humaine... Tu as chassé de ton sein et puni ces hommes atroces, ces mandataires perfides qu'y trahissoient odieusement la cause du peuple qui les y avoit placés, en trafiquant de la liberté avec ces vils et laches ennemis, et en entravant constamment la marche de tes glorieuses opérations... Partout tu as poursuivit les conspirateurs, les factieux et les contrerévolutionnaires et grand nombre de ces scélérats n'existe plus... Tu as rendu nos armées victorieuses en envoyant a l'échaffaud les traitres généraux qui les vendoient aux despotes coalisés, en les remplaçant par des hommes vertueux, des hommes du peuple et en soutenant le cour-

(1) Départ^t de la Côte d'Or.

(2) C 309, pl. 1203, p. 18.

(1) C 309, pl. 1203, p. 19; J. Sablier, n° 1393.

(2) C 309, pl. 1203, p. 20; J. Lois, n° 634.